Monsieur le Commissaire enquêteur,

En 2007, un groupe de travail dirigé par M. Michel FOLLIASSON, membre de la section d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts, et composé d'Académiciens et d'experts français et étrangers, s'est réuni régulièrement pendant plusieurs mois afin de permettre tant aux défenseurs qu'aux détracteurs des éoliennes de développer leurs points de vue respectifs. Cela a donné lieu à la publication d'un livre blanc « Les éoliennes » qui a fait hurler la profession des développeurs éoliens. Celui-ci n'est plus accessible en ligne car certainement pas politiquement correct, cependant plusieurs articles de presse y font échos.

Dans sa première recommandation, l'Académie des Beaux-Arts affirme en p. 56 (pdf 53) : « Que les éoliennes, machines de 150 mètres de haut, sont en contradiction avec la tradition française qui a toujours consisté jusqu'à présent à harmoniser l'architecture, même insolite, avec le paysage en respectant son échelle.

La confrontation de telles installations, que les promoteurs envisagent d'installer aujourd'hui de manière massive, avec les sites remarquables et les paysages de qualité qui ont valu à la France le titre de première destination touristique mondiale, est difficilement acceptable. » https://www.academiedesbeauxarts.fr/livre-blanc-les-eoliennes https://www.academiedesbeauxarts.fr/sites/default/files/inline-files/livre-blanc-les-eoliennes.pdf

Ce principe d'harmonie des hauteurs n'est pas appliqué au contexte éolien à proximité du projet des Jarries sur la commune de FROZES :

- ► Le parc éolien du ROCHEREAU II, mis en service en mars 2017 par SERGIES : Centrale industrielle éolienne en exploitation sur la commune de VILLIERS.

 Quatre aérogénérateurs de 120 m de haut en bout de pale rotor 90 m de diamètre.

 https://www.thewindpower.net/windfarm fr 23729 le-rochereau-ii.php
- ► Le projet éolien du ROCHEREAU III est composé de quatre aérogénérateurs de 230 m de haut en bout de pale avec un rotor de 160 m de diamètre. Il a été autorisé le 6 juin 2023 par le préfet. Il viendrait en remplacement du parc éolien du ROCHEREAU I de quatre aérogénérateurs de 120 mètres de haut.

Nous pouvons constater une différence de hauteur de 110 m et de 70 mètres pour les rotors entre les aérogénérateurs deux parcs à proximité immédiate.

Avec le projet des Jarries sur la commune de FROZES, les deux machines mesureraient 192,90 mètres de haut en bout de pale (mât : 115,70 mètres, garde au sol 77 mètres).

Par rapport à ROCHEREAU II, les éoliennes s'élèveront à 72,90 mètres plus haut.

▶ JPee envisage un nouveau projet sis sur les communes de FROZES, VILLIERS, SAINT-MARTIN-LA-PALLU et CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU. Cette information a été transmise par M. Patrick KAWALA dans l'observation 1 en produisant une lettre du promoteur datée du 10 octobre 2024. Aucune précision n'est donnée sur le nombre et la hauteur des futures machines.

Tous les éléments ci-dessus sont reportés dans le tableau suivant :

Parc ou projet	Nombre éoliennes	Hauteur	mât	rotor
ROCHEREAU I	4	120	75	90
ROCHEREAU II	4	120	75	90
ROCHEREAUIII	4	230	150	160
Les Jarries - FROZES	2	192,9	115,70	154,40
FROZES	?	?	?	?

Vous comprendrez que nous sommes dans l'anarchie la plus folle du développement de l'éolien avec ces ruptures d'échelle sur les territoires des communes de FROZES, VILLIERS, SAINT-MARTIN-LA-PALLU et CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU

Ceci est absolument contraire à la tradition architecturale française d'harmonie des hauteurs, même pour ce qui est insolite.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir prendre en compte ces considérations qui sont autant de motifs pour apporter un avis défavorable à ce projet.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY